

Il y a quelques jours, il fut appelé pour traiter une jeune fille de 16 ans, de Blendeques, atteinte d'angine couenneuse ou de croup; son remède n'ayant point amené le résultat qu'il en attendait, et le cas devenant pressant, il pratiqua à la malade l'opération de la trachéotomie, mais, privé de la sonde nécessaire à cette opération, il la remplaça par un fragment de sonde en gomme élastique; malheureusement cet instrument, placé dans l'ouverture, se gonfla et ne put permettre l'expulsion des matières. Que fit alors notre chirurgien? Il appliqua la bouche à l'extrémité externe du tube et aspira avec force les mucosités rejetées par la malade. Celle-ci mourut peu de temps après.

Cet imprudent dévouement fut la cause de sa perte. A peine de retour chez lui, il sentit les étreintes de l'angine couenneuse qu'il s'était inoculée en quelque sorte; le mal fit des progrès rapides. M. Sturme employa inutilement l'huile de croton, qu'il regardait comme un spécifique certain. M. Kossler, se trouvant à Blendeques, fut appelé près de son collègue, il lui prodigua des soins empressés.

Le docteur Revel se transporta sur les lieux aussitôt qu'on lui en fit la demande, et jugea, comme le malade lui-même, la trachéotomie indispensable, comme dernier moyen. Il pratiqua cette opération qui, cette fois, fut faite avec les instruments spéciaux appropriés, et fut couronnée de réussite; mais, ainsi que l'avait craint le docteur Revel, les fausses membranes s'étant produites plus bas, l'obstruction des bronches amena la mort inévitable du malade.

M. Sturme a montré jusqu'au dernier moment une grande force d'âme et un rare courage. Il laisse une veuve et deux jeunes enfants. Son fils est digne, sous tous les rapports, d'inspirer le plus vif intérêt.

Depuis l'invention de la photographie, la contrefaçon des billets de banque, des effets de commerce, des certificats, etc., est devenue plus facile, puisque avec elle on peut imiter exactement l'écriture et les signes qui peuvent l'accompagner.

On s'est préoccupé de ce danger en Amérique où le papier circule avec tant d'abondance, et le chimiste M. Georges Mathews, employé à la banque de Montréal, a imaginé un papier de couleur verte, obtenue par le vert de chrome, sur lequel on imprime l'écriture en encre de noir de charbon ordinaire. — Il paraît que cette encre, appliquée sur ce fond, est absolument indélébile et résiste à tous les réactifs. Mais, de plus, elle ne peut être imitée par la photographie, parce que le fond vert a la propriété de se confondre, dans l'image de la chambre noire et sur le papier nitraté, avec le noir des caractères, et qu'il n'en résulte qu'une reproduction unicolore. Au Canada, il ne circule plus que de cette nouvelle espèce de papier.

Une correspondance de Paris publie sur le tracé et les ouvrages d'art de la ligne rectificative du chemin de fer du Nord, de Paris à Creil, des renseignements qui, nous n'en doutons pas, seront lus avec intérêt :

« La rectification, y est-il dit, est terminée. J'ai parcouru hier, sur une locomotive, les 50 kilomètres de la nouvelle voie, en compagnie de M. Mansion, ingénieur, qui m'a fait voir les travaux d'art. Ces travaux consistent en un pont biais sur l'Oise en aval de Creil. Ce pont, bâti en pierre, a 330 mètres de long sur 40 mètres de hauteur au-dessus de l'étiage. On y accède par un fort remblai. La masse de terre qui pesait sur la première culée menaçait la solidité du pont; l'ingénieur a eu l'heureuse idée de faire supporter le remblai par une maçonnerie

voûtée qui forme à la première arche une sorte de crinoline en pierres.

Passé le pont, on s'enfonce dans une tranchée de 4 kilomètres creusée dans les célèbres carrières de Saint-Maximin, d'où l'on a tiré les pierres de taille qui, depuis le moyen-âge, ont servi à la construction des monuments de Paris, et notamment à l'Hôtel-de-Ville.

Le viaduc de Chantilly, jeté sur la vallée de la Nonette, est l'ouvrage d'art le plus important de la ligne. Il a fallu l'asseoir sur un sol tourbeux et enfoncer, à 20 mètres de profondeur, 2,200 pilotis en bois de chêne. C'est sur cette forêt souterraine que reposent les arches du viaduc, qui a 440 mètres de longueur sur 21 de hauteur. Le viaduc de Gomettes, au milieu de la forêt de Chantilly, est plus hardi encore. Il ne mesure pas moins de 40 mètres de hauteur au-dessus de la Thève qui sort des étangs célèbres de Gomettes. La maçonnerie est creuse et voûtée à l'intérieur pour alléger les piles qui reposent aussi sur un sol mouvant. De chaque côté, la vue est très belle. On aperçoit en amont les étangs et le château de la Reine-Blanche; en aval, le paysage s'étend, à perte de vue, jusqu'au coteau de l'Oise. Toute cette contrée pittoresque a été décrite par Gérard de Nerval.

A partir de la station d'Orvy-Coye, la voie rectifiée se dirige en ligne droite sur Louvres, Gonesse, Pierrefitte et Saint-Denis. Elle franchit Surville, le point culminant (120 m.) au moyen de deux immenses tranchées dont les matériaux ont servi à construire des remblais non moins gigantesques. On n'a pas remué moins d'un million de mètres cubes de terre.

En résumé, la ligne directe de Paris à Creil aura coûté cher à la compagnie, mais elle a pour résultat immédiat de raccourcir de dix-sept kilomètres le parcours, sur tout le réseau, à partir de Creil, ce qui amène une économie de temps de près d'une demi-heure et une économie d'argent sur le prix des places. L'ouverture de la voie, qui aura lieu dans les premiers jours de mai, sera donc très-avantageuse à toutes les populations desservies par le réseau du chemin de fer du Nord.

Supplément à la Notice présentée à la Société industrielle de Mulhouse, traitant de l'adulteration de la garance et de ses dérivés, par M. JULES PERNOD.

Postérieurement à la communication faite à la Société industrielle de Mulhouse, relativement à la sophistication de la garance et de ses dérivés, et par la continuation de nos recherches sur cette importante question, nous nous sommes assurés que certaines substances de nature résineuse, telles que le fruit et l'écorce de pin, bien que renfermant une assez forte proportion de tannin, ne sont point susceptibles, lorsqu'elles sont mélangées à la garance ou à la garancine, et mises en contact à froid avec une dissolution aqueuse de sulfate de fer, de contracter la coloration noir-bleue caractéristique du tannin. Cette différence dans les résultats, ne pouvant être attribuée qu'à la présence dans ces substances d'une certaine quantité de résine, qui s'oppose à la combinaison du tannin avec l'oxyde de fer; nous avons remplacé la dissolution aqueuse de sulfate de fer par une liqueur composée de parties égales d'eau distillée et d'alcool à 87 ou 88 degrés, saturée de sulfate de fer. Dans ces nouvelles conditions, le principe résineux de ces substances ayant été dissous à la faveur de la liqueur alcoolique, et le tannin qu'elles renferment ayant été mis en liberté, elles ont immédiatement communiqué au papier sur lequel s'effectuait la réaction, la coloration noir-bleue caractéristique du tannin.

Cependant, bien que l'addition de l'alcool au sulfate de fer suffise pour donner les résultats

certain, et constater d'une manière sûre la présence, dans la garance ou la garancine, d'une très-petite quantité de tannin associé ou non à de la résine, nous préférons employer (pour la garance plus particulièrement) le moyen suivant qui fournit sur le papier des taches noir-bleues mieux caractérisées.

Pour obtenir ce dernier résultat, il suffit de plonger dans un bain de sulfate de fer (1) une feuille de papier blanc à écrire, que l'on sèche d'une manière complète par son exposition à l'air ou au feu; on verse ensuite sur ce papier une petite quantité d'alcool à 87 ou 88 degrés, de manière à l'humecter le plus uniformément possible; ce qu'il est facile d'obtenir en le suspendant par une de ses extrémités pendant une ou deux minutes.

Ainsi préparée, cette feuille est placée sur une lame de verre, et saupoudrée à l'aide d'un tamis de soie assez fin, d'une très-petite quantité de la poudre à essayer, en ayant soin, lors du tamisage, de placer le tamis très-près de la feuille de papier; les substances étrangères étant le plus souvent réduites en poudre plus fine que la garance, et pouvant être entraînées loin du papier par le moindre courant d'air.

Après un quart-d'heure de contact, on remarque sur tous les points du papier correspondant aux parcelles de la poudre étrangère des taches noir-bleues; tandis que la garance pure ne lui communique qu'une coloration rouille ou brun-clair. Lorsque l'alcool est complètement évaporé, il est bon de débarrasser le papier par un lavage rapide à l'eau commune, de la garance qui y est adhérente; ce lavage est sans action sur le composé coloré résultant de la combinaison du tannin avec l'oxyde de fer, et permet de distinguer plus facilement les taches noir-bleues produites par la poudre étrangère.

(1) Nous donnons la préférence à une dissolution ancienne de proto-sulfate de fer, dans laquelle ce sel est en partie transformé en sesqui-oxyde, ou à une dissolution récente de proto-sulfate, à laquelle nous ajoutons quelques gouttes de nitrate neutre de fer.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 15 au 21 mars 1859 inclus, 27 garçons, 20 filles.

DÉCÈS.

Du 15 mars. — Eugénie-Julie Dumoulin, 25 ans, ménagère, épouse de Lodoys-Joseph Deronne, Hôpital. — Justine-Joseph Craye, 28 ans, journalière, célibataire, canton du Fontenoy. — Henri-Louis Liagre, 39 ans, tisserand, époux d'Adolphe-Joseph Carpentier, Epeule.

Du 16. — Pierre Windels, 40 ans, contre-maître de tissage, époux de Frédéricque Masselin, Basse-Masure. — Céline-Amélie Defrenne, 23 ans, ménagère, épouse de François Guio, Hôpital.

Du 17. — Virginie Vanleyssele, 51 ans, journalière, veuve de Pierre-François Vanderdonck, à l'Embranchement. — Justine-Bénédictine Dupire, 26 ans, sans profession, célibataire, rue du Grand-Chemin. — Uranie-Marie Fruit, 20 ans, journalière, célibataire, Hôpital.

Du 18. — Marie-Sophie Cessens, 54 ans, ménagère, épouse de Pierre-François Detemmerman, rue de Blanche-Maille. — Charlotte-Rosalie Delescluse, 67 ans, rentière, veuve de Vincent-Damas-Joseph Decarne, rue de la Place-Verte.

Du 19. — Laure-Joseph Fremaux, 39 ans, ménagère, épouse de Henri-Désiré Stricanne, rue de l'Alouette. — Constant-Joseph Grimonprez, 61 ans, capitaine des douanes en retraite, époux de Anne-Joseph Tourtois, rue du Fresnoy.

Du 21. — Florine-Joseph Lichard, 57 ans, journalière, célibataire, Hôpital civil. — Léonadie-Zahna Batistal, 49 ans, journalière, célibataire, place du Triehon.

Plus 7 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 7 ans.

FAITS DIVERS.

Le premier concert des 6,000 orphéonistes, samedi dans l'après-midi, a été fort beau. L'orchestre et le parterre, places à 2 fr. et à 1 fr., étaient comblés. Quant aux places à 10 et à 12 francs, elles étaient absolument vides. Plusieurs morceaux, notamment la *Retraite*, que les orphéonistes enlèvent, ont été redemandés et fort applaudis. On commence à croire que la merveilleuse nef du Palais de l'Industrie est on ne peut plus favorable à des concerts-monstres; on y entend de partout et il n'y a pas l'ombre d'un écho.

Autour de l'amphithéâtre où se trouvaient les chanteurs étaient plantées de riches bannières des sociétés chantantes, et tout à l'entour de la nef, au-dessus des piliers de chaque arcade, on lisait sur des caissons couronnés d'éventails de drapeaux, les noms de presque tous nos départements et ceux des sociétés chantantes de ces départements venues aux concours parisiens.

L'un des principaux négociants du quartier Vivienne, M. B..., avait admis il y a environ cinq ans dans son établissement, en qualité de commis et aux appointements de 100 fr. par mois, un jeune homme, âgé de vingt-trois ans. Jules A... était intelligent et laborieux; il avait en outre des habitudes régulières qui ne tardèrent pas à lui concilier l'estime et la confiance de son patron.

Deux années après, la place de caissier étant devenue vacante, Jules fut désigné pour la remplir. Ses appointements furent successivement portés à 2,000 fr.; puis à 2,400. Les choses en étaient là, lorsque, le 8 de ce mois, il quitta dans la journée, son bureau, en prétextant une subite indisposition. Le lendemain il renvoya les clés de la caisse, en faisant annoncer que son malaise s'aggravant, il craignait d'être retenu dehors pendant plusieurs jours.

Cette absence fit naître des soupçons, qui ne tardèrent pas à être fortifiés par la vérification de la caisse; en effet, on y constata un déficit, qui ne pouvait être que l'œuvre du caissier. Le chef de l'établissement se rendit aussitôt chez les parents de Jules, et il apprit que depuis longtemps il ne demeurait plus chez eux. Cette révélation augmentant ses soupçons, il procéda à un minutieux examen de ses livres de caisse. Il put s'assurer que depuis dix-huit mois environ, son caissier avait commis à son préjudice de nombreux détournements s'élevant à plus de 11,000 francs. Il alla dénoncer ces méfaits à M. Martinet, commissaire de police de la section Vivienne, qui ouvrit aussitôt une enquête.

Le magistrat ne tarda pas à apprendre que Jules vivait avec une jeune actrice attachée à l'un des théâtres de la banlieue, à laquelle il avait fait accroire qu'il était intéressé dans la maison de commerce de M. B..., et qu'en outre il recevait une pension importante de son père. Jules avait disparu de son domicile, croyant échapper aux recherches de la justice; mais à la suite des instructions précises données par le commissaire de police, les agents, dit le *Journal des Débats*, n'ont pas tardé à découvrir la retraite du fugitif. Le caissier infidèle a été mis alors en état d'arrestation et conduit devant M. Martinet; il s'est reconnu sans hésiter l'auteur des détournements qui lui étaient imputés. Il a été conduit ensuite au bureau de la préfecture de police, pour être mis à la disposition de la justice.

Parmi les faits qui ont motivé la promulgation récente du décret relatif aux titres de noblesse conférés à l'étranger, le suivant est de nature à piquer vivement la curiosité.

qu'il fut bientôt partagé, et madame Forestier et son fils, ne prévoyant aucun obstacle, ne tardèrent pas à parler de leur projet d'union au père de Marie.

Celui-ci prit la main du jeune homme à sera cordialement en disant: « Tu es un bon fils, Henri, tu es un garçon rangé et laborieux. Ta demande me fait plaisir, mais nous reparlerons de ce projet quand tu auras satisfait à la conscription.

Ce mot fatal dessilla les yeux de madame Forestier qui, aveuglée par son amour, par son bonheur de mère, s'était laissée jusque-là doucement endormir dans le présent.

La conscription! Hélas! oui; dans un an, on lui arrachera peut-être son fils, à elle, qui n'a pas d'autre appui, d'autre soutien, d'autre consolation. Que fera-t-elle alors, seule avec un homme qui ne l'a jamais comprise, et qui devient chaque jour plus difficile. Que fera-t-elle alors, elle dont l'âge et le chagrin commencent à glacer les forces? Lui faudra-t-il donc se résoudre à tendre la main sur les chemins publics, et à essayer les mauvais traitements de M. Forestier, quand la récolte ne se sera pas élevée au niveau de ses exigences.

Ils eurent à passer là une année bien pénible, année d'attente et d'incertitude qui finit cependant par s'écouler aussi, mais non sans laisser de trop visibles traces de son passage sur le front ridé de madame de Forestier, et même sur la figure pâle et abattue de Henri.

Une nouvelle circonstance vint encore augmenter les craintes de la pauvre mère. Nos troupes allaient entrer en Espagne, et madame Forestier commença à rêver alors non plus une séparation momentanée, mais une séparation

éternelle, la mort! une mort terrible! sanglante! la mort dans un combat, ou bien sous le poignard perfide de quelque bandit espagnol.

Enfin le moment arriva, et ce jour-là encore le malheur fut fidèle à la pauvre famille.

Henri devait partir! Je n'essaierai pas de peindre ici la désolation de madame Forestier. Ses plus fatales prévisions étaient donc réalisées! Infortunée! pour elle plus de bonheur possible! car son seul bonheur, c'était Henri!

Henri aussi était bien malheureux: il lui fallait non seulement quitter sa mère pour laquelle il avait une affection profonde, mais encore dire adieu à tous ces beaux rêves d'amour qu'il avait caressés avec tant de bonheur, et auxquels il n'avait pas encore entièrement renoncé avant le coup fustueux qui avait en un instant renversé toutes ses espérances.

Le soir de ce jour fatal, ils étaient assis tous deux dans la petite salle commune, auprès du vieux Forestier, qui dormait tranquillement après son dîner, insouciant du malheur d'un fils auquel son égoïsme n'avait pas encore bien compris qu'il dut s'intéresser.

La mère et le fils restèrent plus d'une heure en présence, si anciens et immobiles, lui, perdu dans de sombres pensées, dans un morne désespoir; elle, dans d'amers souvenirs de leur splendeur passée, dont un misérable reste aurait pu les sauver du malheur qui les menaçait aujourd'hui.

Enfin, secouant un peu les idées qui troublaient son imagination, elle leva les yeux sur Henri. Elle fut effrayée à l'aspect de son désespoir, et chercha à déguiser ses propres souffrances sous un calme apparent, qu'elle eut de

la peine à s'imposer malgré l'énergie de sa volonté. Puis elle lui adressa quelques questions insignifiantes, qui, en forçant son attention, devaient nécessairement arriver à le distraire. Elle lui parla de ce qu'il avait vu à Billom; mais elle ne lui arracha que des réponses froides et brèves, qui, à son insu, diminuaient pourtant sa douleur en le trompant.

— Et le jeune Thomas, notre voisin?
— Il a eu aussi un mauvais numéro.
— Encore un malheureux!
— Il ne partira pas, répondit Henri avec indifférence. Il est fils unique de veuve.

Après avoir prononcé ces mots, il retomba dans son apathie et son indifférence, sans que sa mère fit dès-lors aucun effort pour l'en tirer.

Mais la dernière parole de son fils n'avait pas laissé madame Forestier indifférente. Elle jeta les yeux, par un mouvement brusque, sur son mari qui dormait en face d'elle, et tout son sang se porta en un instant à son visage; puis elle devint pâle et retomba absorbée dans une sorte de léthargie douloureuse. Deux fois seulement, pendant le reste de cette longue soirée, elle se réveilla en tressaillant et en fixant sur son fils d'étranges regards, tandis que de ses lèvres s'échappaient les mots à peine entendus: « Fils unique de veuve! »

Sa nuit fut très-agitée. En proie à une fièvre violente, à un délire constant, elle se débattait de temps en temps sur son lit baigné de sueur, en disant d'une voix étouffée: « Oh! non! non! » et puis elle retombait en murmurant: « Fils unique de veuve! »

Madame Forestier lutta ainsi toute la nuit contre une idée horrible; il y avait en elle des voix infernales qui lui disaient que la mort se-

rait en ce moment pour son mari un bienfait. Quelle autre ressource a-t-il que le travail de son fils, et que fera-t-il le jour où l'appui de ce fils lui manquera? Ne lui faudra-t-il pas subir toutes les privations possibles, et arriver brusquement au dernier degré de la misère? Sa vie, c'était le malheur pour lui, le malheur pour les autres. Quelles étaient au contraire les conséquences de sa mort? Pour lui, quelques années de souffrances de moins; pour elle, la certitude de finir tranquillement ses jours auprès de son fils; et pour ce fils enfin, le bonheur qu'il ne pouvait trouver que dans son union avec Marie.

Toutes ces idées bouillaient dans sa tête sans lui laisser un instant de relâche. Elle passa la journée presque entière à genoux, priant et pleurant, et demandant au ciel la force de résister à ses mauvaises pensées.

Le ciel ne l'écoula pas sans doute, car le lendemain monsieur Forestier fut trouvé mort dans son lit.

Le médecin qui fut appelé pour constater le décès chercha à ce trépas subit une explication qu'il ne trouva pas. Le fait lui parut suspect, et les allures de la veuve ne firent que le confirmer dans sa cruelle conviction. Il aurait compris sa pâleur et ses larmes, mais il ne comprit pas sa parole hésitante, ses regards ébahis.

Il fit sa déclaration au procureur du roi, et le soir même deux gendarmes vinrent arrêter madame Forestier, soupçonnée d'avoir empoisonné son mari.

Elle ne nia pas un instant son crime. Attéré par cette fatale découverte, l'infortuné Henri chercha et trouva la mort, la nuit suivante, dans les eaux de la Sioule.

Marie ne lui survécut que peu de temps.

TH. COFFINIER.